

4.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323498-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 avril 2024

Publié le 8 avril 2024

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 MARS 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Françoise MARTIN.

OBJET : Partenord Habitat : attribution de subventions sur la convention 2023-2028 et annulation de subventions sur la convention 2018-2022

Vu le rapport DTT/2024/3

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer les subventions aux opérations proposées par Partenord Habitat, au titre de la convention de partenariat 2023-2028, dont le détail est repris dans le tableau en annexe 1, pour un montant global de 3 307 000 € ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2024, opération 23006OP005 enveloppe 23006E19 ;
- d'annuler les décisions prises par les délibérations DAT/2020/225 de la Commission permanente du 29 juin 2020 et DAT/2021/125 de la Commission permanente du 17 mai 2021, portant engagement de subventions pour la réalisation de 26 logements en offre nouvelle à Gravelines, Boulevard des poètes et relevant de la convention de partenariat 2018-2022 ;
- d'autoriser la réduction totale des engagements pour l'opération située à Gravelines, Boulevard des poètes, relevant de la convention de partenariat 2018-2022 ;
- de solliciter le remboursement par Partenord Habitat des 104 000 € excédentaires et devenus sans objet, pour l'opération située à Gravelines, Boulevard des poètes ;
- de recouvrer la recette sur le budget départemental de l'exercice 2024, opération 23006OP005 enveloppe 23006E26 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 32.

Monsieur BELLEVAL est Président de Partenord Habitat.

Mesdames ARLABOSSE et BECUE, ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et SIEGLER sont membres du conseil d'administration de Partenord Habitat.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum.

Madame GREAUME ainsi que Messieurs DEGALLAIX et VERFAILLIE avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs BEAUCHAMP, BELLEVAL et SIEGLER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame LETARD (membre du conseil d'administration de Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur POIRET. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Monsieur LEFEBVRE).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

Annexe 1 - Attribution subventions Partenord 27/03/2024

Commune	Adresse	Type d'aide	EPCI	Nombre total de logements pour l'opération	PLUS	PLUS RO	PLAI	PLAI RO	PLS	Nombre de logements subventionnés	Montant de la subvention demandée	Date prévisionnelle de l'OS ou équivalent (acte notarié pour les VEFA)	Date prévisionnelle de livraison
Aulnoye-Aymeries	Rue de Maubeuge	1.1 - VEFA	CAMVS	116	52	0	28	21	15	95	1 752 000 €	29/12/23 (dérogation accordée le 09/11/23)	Mars 2026
Dunkerque (Fort Mardyck)	Rue Léon Blum	1.1 - VEFA	CUD	60	18	0	11	13	18	29	447 000 €	22/12/23 (dérogation accordée le 09/11/23)	Avril 2026
Crespin	Chemin Saint Roch	1.1 - VEFA	CAVM	68	26	6	12	10	14	52	848 000 €	Mars 2024 (dérogation accordée le 28/12/23)	Mai 2026
Merville	Rue Rinchon	1.1 - VEFA	CCFL	20	10	0	6	0	4	14	260 000 €	1er trimestre 2024 (dérogation accordée le 08/12/23)	Mars 2026
Total				264	106	6	57	44	51	190	3 307 000 €		

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 mars 2024

OBJET : Partenord Habitat : attribution de subventions sur la convention 2023-2028 et annulation de subventions sur la convention 2018-2022

Dans le cadre des relations partenariales du Département avec son Office Public de l'Habitat, Partenord Habitat, le présent rapport prévoit :

- l'attribution d'aides à l'investissement dans le cadre de la convention de partenariat 2023-2028 ;
- l'annulation de l'attribution de subventions engagées au titre de la convention de partenariat 2018-2022.

1. CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2028 : OCTROI DE SUBVENTIONS

Par délibération du 12 décembre 2022 (DTT/2022/457), le Conseil départemental a autorisé la signature de la convention de partenariat 2023-2028 avec Partenord Habitat, qui a été signée par les deux parties le 11 janvier 2023.

Une enveloppe de 4 500 000 € par an, en engagement, est prévue, soit un total de 27 000 000 € pour les 6 ans de mise en œuvre de la convention. La fongibilité des enveloppes d'autorisation de programme est totale sur toute la durée de convention.

Les projets de Partenord Habitat qui font l'objet de la présente demande de subventions sont détaillés en annexe. Les subventions représentent un montant global de 3 307 000 € pour 4 opérations en offre nouvelle (axe 1.1), pour la production de 190 logements subventionnés (264 logements au total). Ces opérations se situent sur les communes d'Aulnoye-Aymeries, Crespin, Merville et Dunkerque (Fort-Mardyck).

Avec ce nouvel engagement, le montant total des engagements sur la convention 2023-2028 représente 8 982 000 €, soit 33,27 % de l'enveloppe globale et le nouveau solde global disponible s'élèvera à 18 018 000 €.

2. CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2022 : ANNULATION D'OCTROI DE SUBVENTIONS

La Commission permanente du 29 juin 2020 (DAT/2020/225) et la Commission permanente du 17 mai 2021 (DAT/2021/125) ont accordé à l'Office Public de l'Habitat, Partenord Habitat, des subventions pour un montant total de 208 000 €, pour la réalisation de 26 logements en offre nouvelle à Gravelines, selon le détail ci-dessous.

Aide	Date de la délibération	Commune	Adresse	Nombre de logements	Montant engagé	Montant mandaté	Crédits excédentaires à reverser	Dossier d'aide
1.2.	29/06/2020	Gravelines	Boulevard des poètes	16	128 000 €	64 000 €	64 000 €	23006OP005T141
1.2.	17/05/2021	Gravelines	Boulevard des poètes	10	80 000 €	40 000 €	40 000 €	23006OP005T143

Partenord Habitat a informé le Département que l'opération ne pourrait pas être exécutée dans les délais prévus par la convention, en raison de fouilles archéologiques non prévues entraînant de nouveaux sondages des sols complémentaires. Par courrier du 28 décembre 2023, Partenord Habitat demande au Département l'abandon de ces subventions.

Cette opération a déjà fait l'objet d'un versement global de 104 000 €.

Il convient d'annuler les décisions d'octroi de subvention pour cette opération à Gravelines, de réduire en totalité les engagements afférents et de demander le remboursement des crédits versés.

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer les subventions aux opérations proposées par Partenord Habitat, au titre de la convention 2023-2028, dont le détail est repris dans le tableau, en annexe 1, pour un montant global de 3 307 000 € ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2024, opération 23006OP005 enveloppe 23006E19 ;
- d'annuler les décisions prises par les délibérations DAT/2020/225 de la Commission permanente du 29 juin 2020 et DAT/2021/125 de la Commission permanente du 17 mai 2021, portant engagement de subventions pour la réalisation de 26 logements en offre nouvelle à Gravelines, Boulevard des poètes et relevant de la convention 2018-2022 ;
- d'autoriser la réduction totale des engagements pour l'opération située à Gravelines, Boulevard des poètes, relevant de la convention 2018-2022 ;
- de solliciter le remboursement par Partenord Habitat des 104 000 € excédentaires et devenus sans objet, pour l'opération située à Gravelines, Boulevard des poètes ;
- de recouvrer la recette sur le budget départemental de l'exercice 2024, opération 23006OP005 enveloppe 23006E26 ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP005	23006E19	27 000 000 €	5 675 000 €	3 307 000 €
23006OP005	23006E26	0 €	0 €	104 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord